

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Construction du tramway 2ème Phase - Marché en Procédure Adaptée -
Expertise Conseil portant sur l'état du pont mobile du Pertuis en vue de
l'aménagement des bassins à flots de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La mise en service de l'extension de la ligne B – Bordeaux Quinconces / Claveau – prévoit le franchissement des écluses et la réouverture du pont du Pertuis à la circulation automobile.

A cet effet, préalablement à l'arrivée du tramway à Bacalan, il sera nécessaire de remettre en état les ponts existants qui devront supporter le passage du tramway ainsi que la circulation automobile, ceci en vue de l'aménagement d'ensemble des bassins à flots de Bordeaux.

Pour ce qui concerne le pont du Pertuis, dont l'état est très dégradé, une expertise conseil est envisagée afin de savoir s'il peut être rénové ou s'il doit être reconstruit.

Une mission d'expertise et étude de diagnostic de cet ouvrage avait été réalisée en 1997 à la demande du Port autonome de Bordeaux. Les conclusions de cette étude écartaient des mesures de consolidations provisoires en l'absence d'études de faisabilité pour la réutilisation de la structure et d'une estimation rapide des quelques parties d'ouvrage à remplacer impérativement.

L'étude demandée devra proposer des solutions simples de remise en service accompagnées d'avis sur la faisabilité, de quelques calculs nécessaires à la validation de ces propositions et d'une estimation sommaire des coûts engendrés et risques encourus concernant notamment l'approche technique, une dérive financière, une dérive planning.

Une telle solution devrait permettre la remise en service provisoire de ce pont pendant la durée de rénovation réhabilitation des 2 ponts principal et auxiliaire sur les écluses des bassins à flot.

En application des dispositions de la délibération n°2004-878 du 17 décembre 2004 modifiée par délibération 2005-0550 du 8 juillet 2005, autorisant Monsieur le Président à prendre toutes décisions relatives à la préparation des marchés de prestations

intellectuelles pour lesquelles il n'a pas reçu de délégation du Conseil, une consultation a été organisée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics. Elle vise à la dévolution d'un marché à prix global et forfaitaire, dont le montant maximum est estimé à **20 000 €** hors taxes, à laquelle les trois entreprises suivantes ont répondu :

- SETEC TPI – Paris, pour 24 900 euros H.T.,
- Société ISM – Juigne Sur Loire, pour 8 065 euros H.T.,
- Bureau d'Etudes Maritimes – Artigues Près Bordeaux, pour 27 980 euros H.T.

Après examen des offres, il vous est proposé de confier cette prestation à la société **ISM – 15, rue de la Fuye – ZA de Lanserre – 49610 Juigne Sur Loire** – qui a présenté l'offre financière économiquement la plus avantageuse.

La dépense correspondante sera prise en charge au budget annexe transport, chapitre 011, compte 62260002, CRB H340 de l'exercice 2006.

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider d'attribuer le marché en procédure adaptée à l'entreprise ISM – 15, rue de la Fuye – ZA de Lanserre – 49610 Juigne Sur Loire pour un montant de 8 065 euros H.T. ;
- autoriser Monsieur le Président :
 - à signer le MAPA à intervenir avec ladite société pour les prestations décrites ci-dessus ;
 - à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 DÉCEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

